

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-050 en date du 23 mars 2022
Autorisation de balisage et d'entretien des Grandes Randonnées de Pays - GRP**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-trois mars à 17 h 30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LUPERSAT, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 17/3/2022

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 41	Votants : 47	POUR : 47
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 15	Exprimés : 47	

Présents : MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PEROCHE *suppléante* PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, BERTHON, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GUYONNET, PARROT *suppléante* DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, MOUNAUD à GUYONNET, PAYARD J à SIMON, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN.

Excusés : MM. DESCLOUX, FERRIER, JOULOT, SIMONET B, VIRGOULAY, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT, GLOMOT.

Secrétaire de séance : Jean-Michel SOULEBOT

Rapporteur : Alexandre VERDIER, Président

La Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, en référence à la délibération n°2018-194 en date du 26 septembre 2018, détient la compétence supplémentaire : « création, aménagement, entretien, balisage des sentiers de randonnée à portée communautaire ». Elle intervient à ce titre pour la création, l'aménagement, l'entretien et balisage des itinéraires de randonnée.

Par cette délibération la Communauté de communes s'est engagée dans la création d'un GRP (GR de Pays) : quatre boucles ont été retenues pour couvrir l'ensemble du territoire Marche et Combraille en Aquitaine. De plus, afin de poursuivre le processus d'homologation et de respecter le référentiel GRP®, elle a confié la phase technique du dossier à la commission « Sentiers CDRP23 ».

Les avants-dossiers des boucles de GRP du Franc-Alléu et de la Combraille ont été validées par le Groupe Homologation et de Labélisation (GHL) le 19 novembre 2021. Les deux autres boucles (Crocq et Chénérailles) seront présentées courant 2022 pour une homologation en 2023. Pour cette année, il est question du balisage des deux boucles validées en GHL.

Afin de baliser les deux boucles en 2022 et les deux autres en 2023, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Creuse (CDRP23) a besoin d'une autorisation de passage pour le balisage et l'entretien sur les communes concernées par les boucles de GRP.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le passage du CDRP23 sur les communes concernées par les 4 boucles de GRP® afin d'effectuer le balisage ;

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20220323-2022-050-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

- AUTORISE le passage du CD23 ou tout autre organisme choisi par le CD23 pour l'entretien des chemins labélisés GRP® ;
- AUTORISE le Président et la Vice-présidente en charge du « Tourisme », à signer tout document afférent à la conduite de ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 6 avril 2022
Pour copie conforme, le 6 avril 2022

Le Président,
Alexandre VERDIER